

DIPROCHIM

S.D. 200

DETERGENT DESINFECTANT TRAITEMENT BACTERICIDE ET FONGICIDE



FONCTIONS :

Composés de sels d'ammonium quaternaire, sels alcalins, séquestrant, émulsionnants tensioactifs non ioniques.
Teneur garantie en matières actives : **45 g/kg chlorure de didécyl diméthyl ammonium**

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



CARACTERISTIQUES :

ETAT PHYSIQUE	Liquide	ASPECT	Limpide
MASSE VOLUMIQUE	1020 g/l +/- 20 g/l	pH pur	12.5
RÉACTION CHIMIQUE	Faiblement alcaline, non caustique	pH à 1%	10.25
TENSION SUPERFICIELLE	31,2 dyne/cm à 1%	COULEUR	lilas
		IONOGÉNÉITÉ	Cationique

*Indispensable pour les plans
d'hygiène « HACCP » en
agroalimentaire*



**SANS
ODEUR**

ACTIONS ET PROPRIETES :

Par son pouvoir désinfectant, élimine les microorganismes responsables de fermentations malodorantes, odeurs de putréfaction, de moisi, etc...Nettoyant désinfectant concentré, Efficace et économique pour les industries agroalimentaires, cuisines restauration, collectivités, professions de santé, etc...
Concentré miscible dans l'eau en toutes proportions. Caractères nettoyants et fortement dégraissants avec fonctions bactéricides fongicides simultanées en présence de matières organiques.
Large spectre d'activité désinfectante
Produit COLORÉ pour un meilleur traçage visuel.



	Norme	Concentration	Germs tests	
Efficacité bactéricide	NFT 72.301 (p.v.98091/1)	0,75 % (5 mn)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP A 22 <i>Escherichia coli</i> CIP 54.127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 53.154 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55
	NFT 72.301 (pv 1208/6)	0,75 % (5 mn)	<i>Salmonella typhimurium</i> CIP 5858	
	NFT 72.301 (pv 1183/1)	1 % (5 mn)	<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 54149	
	NFT 72.301 (pv.4040/2)	1% (5mn)	<i>legionella pneumophila</i> CIP 103854 T	
	NF EN 1040	0,5 % (5mn)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83
	NF EN 1276 (NL / 04215 / 1)	2 % (5 mn) (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855
	NFEN 13697 (NL/12055/1)	5 % (5 mn) (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855
Efficacité fongicide	NF EN 1275 (pv NL/ 10179 / 1)	5 % (15 mn)	<i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire)	
	NF EN 1650 (NL / 07285/1)	5 % (15 mn) (condition de saleté)	<i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire)	
	NFEN 13697 (NL / 12170 / 3)	5 % (15 mn) (condition de saleté)	<i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire)	
Efficacité Levuricide	NF EN 1275 (NL/ 00063 / 1)	1 % (5 mn)	<i>Candida albicans</i> IP 4872	
	NFEN 13697 (NL / 12170 / 1)	0,25 % (15 mn)	<i>Candida albicans</i> IP 4872	
Efficacité virucide	EN 14476	0,5 % (10 mn) (condition de propreté)	<i>Avian influenza virus (H₃N₂/H₅N₁)</i> <i>Inflenza virus A / canard / Ukraine /1/63 (H₃N₂) a été incorporé comme substitut du virus influenza aviaire (H₅N₁) pour raison de sécurité</i>	Résultat selon EN 14476 : 2005



S.D. 200

DETERGENT DESINFECTANT

TRAITEMENT BACTERICIDE ET FONGICIDE



INFO : USAGES ET DOSES HOMOLOGUEES :

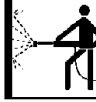

Date du dernier renouvellement de dossier d'AMM : 24 avril 2008

Locaux de stockage, du matériel de transport et de stockage des P.O.A.	Traitement bactéricide	2 %
Matériel de transport et des locaux destinés à la préparation de la nourriture des animaux domestiques	Traitement bactéricide	2 %
Parois des locaux de stockage des POV en pulvérisation	Traitement bactéricide	2 %
	Traitement fongicide	5 %
Locaux de stockage, matériel de transport, de stockage et de récolte des P.O.V.	Traitement bactéricide	2 %
	Traitement fongicide	5 %
Matériels de laiterie	Traitement bactéricide	2 %


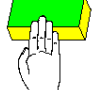

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE :

Pour application en traitement bactéricide selon homologation, diluer dans l'eau à **2 %** en v/v à 30 - 35 °c de préférence.

- Débarrasser les surfaces des résidus, déchets d'aliments et ingrédients dans les POA et POV.
- Appliquer selon le cas :
 - par pulvérisation uniforme pour imprégnation des surfaces.
 - au bain par immersion, trempage ou par brossage des matériels et ustensiles.
 - par aspersion ou par circulation dans les systèmes de lavage en place (N.E.P., C.I.P.)
- 3 Dans tous les cas laisser la solution au contact des supports ou surfaces à traiter pendant 5 minutes minimum et terminer par un rinçage complet à l'eau potable.**






pulvérisation haute et basse pression ou canon à mousse


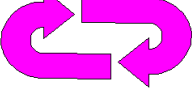




brossage et nettoyages manuels

aspersion ou au trempé dans un bain

En centrale d'hygiène






En circulation système de lavage en place (NEP-CIP)

AVANTAGES :

LARGE SPECTRE D'ACTIVITE DESINFECTANTE – FORTEMENT MOUILLANT ET PÉNÉTRANT – UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE CONFORMEMENT AUX RÈGLEMENTS CE N° 834/2007 ET 889/2008 – NON CAUSTIQUE : SANS SOUDE NI POTASSE CAUSTIQUE – FACILE À RINCER – N'ALTÈRE PAS LES MATIÈRES PLASTIQUES, NI LES MÉTAUX NON FERREUX USUELS AUX CONCENTRATIONS PRÉCONISÉES. **DE PLUS L'ÉTIQUETAGE DE SÉCURITÉ CI-DESSOUS DISPARAIT TOTALEMENT LORSQUE LE PRODUIT EST DILUÉ À UNE CONCENTRATION INFÉRIEURE À 20 % DANS L'EAU.**

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

N° 14 HJ4110

DANGER

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Elever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Eviter les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu récipient dans les déchets industriels spéciaux. « Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau. Élimination du produit et de l'emballage : non utilisés, remettre à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié. Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères antioniques. Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Utilisations réservées aux professionnels

Usage biocide TP 4 : 45 g/kg chlorure de didécyl diméthyl ammonium
Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- désinfectants

Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié. Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères antioniques. Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Édition de Février 2016 – La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit et les renseignements qui y figurent ont pour but de vous conseiller avec un souci permanent de bien vous servir mais sans aucun engagement de notre part. L'évolution de la technique étant permanente et chaque application pouvant présenter des particularités, il appartient à l'utilisateur de vérifier que les produits et les conditions d'application sont compatibles avec l'usage envisagé et que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.